

# Cahier des charges de la Résidence Artistique 2024

## Au sein de la Résidence autonomie seniors Thiers

171 Avenue Thiers - LYON 6ème

### Le contexte

L'ambition de la Ville de Lyon est de développer les résidences artistiques au sein des établissements municipaux accueillant des personnes âgées : résidences autonomies seniors et EHPAD.

Cette proposition impulsée par l'Adjointe au Maire déléguée à la Culture, Nathalie Perrin-Gilbert et l'Adjoint au Maire délégué aux Liens intergénérationnels et qualité de vie des aîné(e)s, sera co-pilotée par la Direction des affaires culturelles (DAC) et le Centre communal d'action sociale (CCAS) en partenariat avec la structure sociale, la mairie d'arrondissement et ses adjoints concernés. Les structures culturelles lyonnaises seront aussi partenaires des projets.

### Les enjeux d'une présence artistique longue dans les établissements pour personnes âgées

Dans **une approche transversale création artistique – action culturelle – santé et solidarité**, les résidences artistiques au sein des établissements accueillant des personnes âgées ambitionnent :




- **La création d'espaces de rencontres sensibles** et d'émerveillement au contact des artistes afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées ;
- **L'épanouissement et l'autonomie** des personnes par l'expérience artistique ainsi que la stimulation thérapeutique des capacités cognitives et psychomotrices ;
- **Le renforcement des liens avec les familles et les professionnels** des structures accueillantes en créant des instants de respiration et de partages ; la transmission d'outils de médiation aux professionnels ; le déplacement du regard des professionnels et des familles ;
- **L'ouverture du lieu sur son environnement proche ;**
- **Le soutien des artistes et de la création artistique** en donnant les conditions techniques et financières favorables à une activité de création ;
- **Le soutien de la recherche et de l'expérimentation** de formes artistiques de qualité dans des dispositifs innovants ; la participation des artistes à la vie d'autres communautés professionnelles afin de nourrir la création contemporaine.

# Le cadre de la résidence artistique 2024 au sein de la résidence autonomie seniors Thiers

## # 1 : La proposition

La résidence artistique prendra **la forme mixte d'une résidence d'action culturelle et de création**. Elle se déploiera au sein de la Résidence autonomie seniors Thiers située dans le 6ème arrondissement de Lyon.

**La proposition devra intégrer la thématique : Mon corps vieillissant, mes choix. Elle sera lancée en septembre 2024 se déploiera sur une période de cinq mois, à raison :**

-  **D'une quinzaine de jours minimum dédiés à la recherche et à la création artistique ;**
-  **D'un cycle d'interventions d'une cinquantaine d'heures d'action culturelle** auprès des personnes résidentes, et le cas échéant, des professionnels de la Résidence ;
-  **D'une vingtaine d'heures pour la coordination du projet et la communication**, la sensibilisation des personnels de la structure accueillante et la participation à la vie collective des Résidents.

La proposition artistique devra intégrer les enjeux socio-culturels propres à la résidence tels que l'isolement des personnes et le vivre ensemble. Elle devra donc favoriser le lien social et la tolérance à l'autre dans sa diversité notamment culturelle ou sociale.

## #2 : Le lieu de résidence

Plusieurs espaces de travail et de pratique ont été identifiés et pourront être mis à disposition de l'artiste/des artistes en résidence :

- 1 salle de restauration (70m2), équipée de rideaux occultant et d'un vidéo projecteur (équipée du Wifi) et d'un point d'eau
- 3 salles d'activités (15 M2 chacune)
- Des salles de rangements/ stockage
- 1 terrasse extérieure

Sur la Résidence, les mercredis et les vendredis après-midis sont disponibles, que ce soit pour des temps de création personnelle et pour les temps d'actions culturelles avec les résidents.

## #3 : Les résidents et l'ouverture de la Résidence à l'environnement proche

La Résidence autonomie seniors Thiers accueille 55 résidents, avec une moyenne d'âge de 82 ans. Au 27/11/2023, la résidence accueille 10 hommes et 45 femmes seules. La capacité d'accueil totale de la résidence est de 55 personnes.

**La résidence artistique sera un levier pour une ouverture du lieu sur son environnement proche et pour favoriser une double mobilité** : celle des résidents à l'extérieur de la structure et celle de groupes partenaires et des publics au sein de la Résidence.

Un partenariat avec une **école du quartier** (niveau CM1/CM2) est à envisager pour **des temps d'actions intergénérationnelles**. Une ouverture aux associations de secteur peut être aussi pensée. Une inauguration, une étape de travail et **une exposition associant le quartier** sont **des temps de valorisation** importants à mettre en place.

#### #4 : La restitution et valorisation de la résidence artistique

La création collective réalisée en atelier fera l'objet d'une valorisation sous la forme d'une exposition, **avec participation active des résidents et des enfants**, concernant la médiation de l'exposition ou toute autre forme de participation. Cette restitution pourra éventuellement être organisée sur la résidence Thiers ou la Mairie du 6<sup>ème</sup> arrdt.

Les ateliers feront eux-mêmes l'objet d'une valorisation sous forme de captation sonore et ou photographique.

#### #5 : Le pilotage de la résidence

Les Adjoint.e.s au Maire et élu.e.s d'arrondissement concernés sont associé.e.s aux différents temps de coordination de la résidence.

Le CCAS et la DAC de la Ville de Lyon coordonnent conjointement la résidence, ils désignent deux référents.

La Résidence autonomie désigne une ou deux personnes référentes au sein de son équipe.

Une ou deux personnes, issues de l'association des résidents sont choisies parmi les résidents.

Ils forment ensemble un comité de pilotage qui se réunira avec l'artiste pour assurer le lancement, le suivi et l'évaluation de la résidence. Ils sont les interlocuteurs de l'artiste/des artistes durant le temps de résidence.

#### #6 : Le financement de la résidence artistique

**L'enveloppe prévue pour la résidence est de 10 000 euros.**

Elle est co-financée par la Délégation Culture à hauteur de 6000 euros et par la Délégation Liens intergénérationnels et qualité de vie des aînés à hauteur de 4000 euros.

**La subvention intègre tous les frais de matériel pour les ateliers (peintures, pinceaux, tirages photographiques, ...) ainsi que l'éventuelle logistique transport. La résidence ne dispose pas de fonds supplémentaires pour l'achat de matériels et le déplacement des seniors.**

La structure artistique devra déposer sa demande de subvention sur le portail des aides de la Ville de Lyon, et établir une **demande de co-financement auprès de la DRAC, pour le volet intergénérationnel**.

La structure sera accompagnée dans ces démarches par les deux référents désignés de la DAC et du CCAS.

#### #7 : Le choix des artistes

**L'esthétique souhaitée par les résidents concerne la photographie et la peinture ou plus largement les arts plastiques.**

Les artistes proposés devront être des **professionnels, inscrits dans une démarche de création**.

Une expérience d'actions culturelles auprès des personnes âgées ou de personnes à besoins spécifiques est requise.

L'artiste ou la compagnie choisi.e sera sélectionné.e lors d'un **jury**, ayant lieu **le vendredi 8 mars 2024 à 10 h 30 au sein de la résidence Thiers** ; le jury sera composé notamment des Référents DAC et CCAS, des équipes de la Résidence et des Résident.e.s volontaires.

### #8 : Candidature

Si cette proposition vous intéresse, veuillez transmettre **une note d'intention et un CV** (formation et parcours professionnels) avant **28 février 2024** aux deux adresses suivantes :

[delphine.sicart@mairie-lyon.fr](mailto:delphine.sicart@mairie-lyon.fr)

[fabienne.bonin@mairie-lyon.fr](mailto:fabienne.bonin@mairie-lyon.fr)

Le choix final sera arrêté par le comité de pilotage le 8 mars 2024, pour un démarrage de la résidence artistique le lundi 16 septembre 2024.